



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Préambule

ASSOCIÉS EN ÉDITION SA, immatriculée au RCS de PARIS B 418 205 019, dont le siège social est situé 25, avenue du Docteur Lannelongue, 75014 PARIS (ci-après RESPONSAGE ACADEMIE) organise et dispense des formations professionnelles : NDA : 119 214 763 92 - Qualiopi certificat B02653. La signature par le Client des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après CGV.) emporte leur acceptation pleine et entière. Les CGV prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord stipulations particulières dérogatoires mentionnées aux termes de la convention simplifiée de formation professionnelle qui forme, avec les présentes et le bulletin d'inscription utilisé pour les inscriptions en inter, un tout indivisible. Tous autres documents de Responsage Académie, tels que prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative. Le fait que Responsage Académie ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

1 - Inscription

Vous disposez de la possibilité de vous préinscrire par téléphone au 01 42 53 31 07 ou par courrier électronique à l'adresse formation@responsage-academie.com

Votre inscription sera considérée comme définitive à réception de votre demande d'inscription formalisée par l'envoi du bulletin rempli et signé ou à la régularisation de la convention simplifiée de formation professionnelle : soit par courrier, à l'adresse suivante : Responsage Académie : 25, avenue du Docteur Lannelongue, 75014 Paris ou par courrier électronique à l'adresse formation@responsage-academie.com

Pour toute formation inter, un nombre minimum et maximum de Participants est admis, les inscriptions cessent lorsque le nombre maximum de Participants est atteint.

Le Participant à toute formation est soit le Client, soit un salarié ou préposé du Client (le Participant).

Pour les formations en inter, votre inscription prend effet à la réception du bulletin d'inscription dûment complété, accompagné d'un chèque d'acompte de 30 % du montant total de la formation à l'ordre de RESPONSAGE ACADEMIE. En cas d'annulation de la formation, les frais d'acompte vous sont remboursés (voir le paragraphe Annulation et remplacement). Une convocation vous est adressée au plus tard deux à trois semaines avant la formation, elle précise les horaires, le lieu et les moyens d'accès. Seule la convocation confirme le maintien de la formation.

Sur place, vous êtes invité(e) à signer une liste d'émargement, nécessaire à l'établissement d'une attestation de présence expédiée au plus tard un mois après la formation.

2 - Annulation - Remplacement

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve d'en informer par écrit RESPONSAGE ACADEMIE et de lui transmettre les noms et coordonnées du remplaçant au plus tard la veille de la formation.

Vous disposez de la faculté d'annuler une inscription sous réserve d'en informer RESPONSAGE ACADEMIE par lettre recommandée ou

par courriel avec accusé de réception à l'adresse formation@responsage-academie.com, jusqu'à un mois (soit entre 20 et 22 jours calendaires selon les mois) avant la date de la formation.

Dans cette hypothèse, Responsage Académie procédera, dans un délai de trente (30) jours, au remboursement des droits d'inscriptions déduction faite d'une retenue de 30% du coût total de la formation, au titre des frais de dossier et de dédit. Ce dédit ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

En cas d'annulation moins de quatorze (14) jours calendaires avant la date de la formation, le montant de l'inscription reste dû en totalité à RESPONSAGE ACADEMIE.

Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité.

Pour les Client soumis au Code de la consommation, conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, Responsage Académie propose un dispositif de médiation de la consommation.

Selon les articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation et dans les limites qui y sont définies, le Client dispose d'un droit de rétractation dans un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la date d'achat à distance, sauf exclusions/limites à l'exercice dudit droit de rétractation. La rétractation est effectuée sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité.

3 - Tarifs - Paiement

Tous les tarifs sont indiqués net de taxes, RESPONSAGE ACADEMIE est exonéré de la TVA au titre de l'activité de formation (article 259B du CGI).

Nos tarifs sont forfaitaires : ils comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation. Pour les formations en inter, les petits-déjeuners et les pause-café sont inclus.

Vous avez la possibilité de bénéficier de tarifs dégressifs en cas d'inscriptions à plusieurs formations ou de plusieurs participants ; pour ce faire, n'hésitez pas à contacter notre service clients au 01 42 53 31 07 ou par courrier électronique à l'adresse formation@responsage-academie.com

Ingénierie de formation : toute prestation de conseil ou d'étude liée à la formation professionnelle hors catalogue fait l'objet d'une offre commerciale établie par RESPONSAGE ACADEMIE. En cas d'acceptation par le client un acompte de 20 % du coût total de la prestation sera versé par le client pour la prestation des missions précitées. Responsage Académie facture le temps des intervenants consacré à la mission soit en fonction d'un prix de vacation, soit au forfait.

Le Client s'engage à ne pas dépasser le nombre de Participants indiqué dans l'offre commerciale.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toutefois, des Participants supplémentaires pourront être acceptés à la seule discrétion de RESPONSAGE ACADEMIE sous réserve de son approbation et d'une régularisation de la facturation aux conditions tarifaires prévues pour la formation concernée.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer dans les trente (30) jours de la date de la facture, sans escompte : soit par chèque bancaire à l'ordre de Responsage Académie, soit par virement bancaire à notre banque BNP PARIBAS, libellé au nom de Responsage Académie, sur le compte n° 30004 00049 00010008856 71.

En cas de paiement effectué par un OPCO, il appartient au Client de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la part non prise en charge lui sera directement facturée.

Dans la mesure où Responsage Académie édite une facture valant convention de formation pour l'action commandée, il appartient au Client d'en vérifier, avant le stage, l'imputabilité auprès de son OPCO.

Pour les organismes soumis au code des marchés publics : la facture sera communiquée après la formation. A compter de cette date, le règlement devra être effectué au plus tard dans les 45 jours.

Toute facture non payée à échéance portera de plein droit, intérêt au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 %. A défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, l'intégralité des sommes dues par le Client deviendra immédiatement exigible.

En cas de rejet d'un effet de commerce, les frais encourus seront facturés au Client.

4 - Responsabilité - Indemnités

Le Client, ou selon le cas le participant, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de Responsage Académie ou des participants. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré Responsage Académie pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par son préposé, et, contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que Responsage Académie ne puisse être recherchée ou inquiétée.

5 - Droit de contrôle d'associés en édition - Responsabilité

Responsage Académie se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler cette formation au plus tard quatorze (14) jours calendaires avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, à votre convenance, un avoir sera émis. Responsage Académie se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un

animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

En cas de force majeure, telle que visée à l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence des cours et tribunaux français, Responsage Académie peut être contrainte d'annuler et/ou de reporter une formation, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Sont de plus considérés comme ayant le caractère de la force majeure, les désastres/intempéries de grande ampleur entraînant des dommages matériels, les incendies, les lois, règlements et décisions gouvernementales mises en place ultérieurement empêchant l'exécution du Service dans des conditions optimales, la maladie ou l'accident d'un intervenant, les grèves des réseaux de transports (e.g. le réseau SNCF, le réseau RATP, les compagnies aériennes...), les grèves internes ou externes de Responsage Académie.

Responsage Académie se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :

- de refuser toute inscription de la part d'un Client qui ne serait pas à jour de ses paiements, quelle qu'en soit la nature,
- de refuser l'accès de toute personne destinataire d'une convocation qui ne serait pas à jour de ses paiements,
- d'exclure à tout moment tout Participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présentes CGV,
- d'exclure tout Participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.

La responsabilité de Responsage Académie ne peut être engagée qu'en cas de faute grave ou de négligence exclusivement imputable à ce dernier, prouvée et limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou toute perte de données et/ou fichiers. Responsage Académie ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur et/ou oubli, de quelle que nature qu'il soit, constaté dans la documentation et remis au Participant lors de la formation. Cette dernière doit être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Le Client reconnaît et accepte que cette documentation n'engage en aucun cas sur son exhaustivité - Responsage Académie qui n'est nullement tenu d'assurer une quelconque mise à jour a posteriori de la formation.

Responsage Académie décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou d'endommagement des effets personnels du Participant survenus dans les locaux de Responsage Académie.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de Responsage Académie serait retenue par une décision définitive d'une juridiction compétente, le montant total de toute somme mise à la charge de Responsage Académie ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la formation concernée.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

6 - Propriété intellectuelle

Les systèmes, logiciels, bases de données, structures et contenus de toute nature (textes, images, visuels, logos, marques etc.) exploités par RESPONSAGE ACADEMIE, y compris l'ensemble des documents mis à la disposition des Participants de la formation (notamment les supports de cours, ressources pédagogiques ou tout autre matériel fourni), sont la propriété exclusive de RESPONSAGE ACADEMIE et/ou sont exploités par RESPONSAGE ACADEMIE avec les droits nécessaires.

RESPONSAGE ACADEMIE accorde à chaque Participant, à titre personnel, le droit non exclusif, non cessible et gratuit, d'utiliser les systèmes, logiciels, bases de données, structures, contenus et autres documents pour les besoins et pendant la durée de la formation.

Par conséquent, le Client s'interdit formellement, que ce soit directement ou indirectement, de reproduire, représenter, adapter, modifier, traduire, commercialiser et/ou diffuser, à des membres de son personnel non participants aux formations de RESPONSAGE ACADEMIE ou à des tiers, lesdits systèmes, logiciels, bases de données, contenus et documents mis à disposition, en tout ou en partie, sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de RESPONSAGE ACADEMIE et/ou de ses ayants droit.

Par ailleurs, le cas échéant, le Client s'engage à informer chaque Participant de l'existence de cette clause et des obligations qui en découlent.

En cas de non-respect de la présente clause, RESPONSAGE ACADEMIE se réserve le droit de prendre toutes mesures légales pour faire cesser l'atteinte à ses droits de propriété intellectuelle, y compris d'engager des poursuites judiciaires. Le contrevenant s'expose à des sanctions civiles et/ou pénales, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

7 - Informatique et libertés

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi n° 2004-801 du 6 août 2004 modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite "Loi Informatique et Libertés" relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations qui demandées par RESPONSAGE ACADEMIE sont nécessaires au traitement de l'inscription de chaque Participant, à l'exécution des formations, à l'élaboration de ses statistiques internes, au respect de certaines obligations légales, fiscales et réglementaires et/ou à des fins de prospection commerciale. Elles sont destinées aux services de RESPONSAGE ACADEMIE et à certains tiers, à savoir son équipe, les services chargés du contrôle ou organismes publics, les sous-traitants et ses partenaires.

Ces données sont conservées pendant toute la durée d'inscription aux formations et pour une durée de :

- trois (3) ans à compter de la fin de l'exécution de la formation en ce qui concerne l'élaboration de statistiques internes et la prospection commerciale,

- cinq (5) ans à compter de la fin de l'exécution de la formation en ce qui concerne le respect des obligations légales, fiscales et réglementaires, ainsi que pour établir la preuve d'un droit ou d'un contrat.

Par conséquent, chaque Participant dispose d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition, d'effacement et/ou de portabilité aux données le concernant. Pour exercer ces droits, il suffit de prendre contact avec RESPONSAGE ACADEMIE par e-mail à l'adresse formation@responsage-academie.com ou par voie postale au siège de RESPONSAGE ACADEMIE. Ces informations peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange auprès d'autres sociétés partenaires de RESPONSAGE ACADEMIE à des fins de prospection commerciale. Si un Participant ne souhaite pas être destinataire de leurs documents, il peut le signaler par email ou par voie postale aux adresses précitées.

RESPONSAGE ACADEMIE s'engage à protéger les données personnelles de chaque Participant et à les traiter conformément aux dispositions légales en vigueur. Ces données ne feront jamais l'objet de cessions, locations ou échanges au bénéfice de tiers autres que ceux visés ci-dessus. Elles sont conservées et stockées pendant toute la durée de leur traitement sur des serveurs sécurisés.

8 - Références commerciales

Toute référence du nom de Responsage Académie par le Client sur une liste de références commerciales ne pourra avoir lieu qu'après accord préalable, exprès et écrit de Responsage Académie. Responsage Académie est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client et son/ses logos, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

8 - Loi applicable - Attribution de compétence

Le présent accord est régi par le droit français. En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une de ces dispositions, et à défaut d'un accord amiable des parties, le tribunal de commerce Nanterre sera seul compétent.